

# Soutien à l'hébergement et à l'offre de service : la labellisation

ATC

## Présentation du dispositif

Cette aide vient à soutenir les acteurs de d'offre d'hébergement et d'offre de services pour l'obtention de labels.

**Cette aide est mobilisable jusqu'en 2027.**

## Conditions d'attribution

### A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Concernant l'Ecolabel européen sont éligibles : hôtels classés, hôtellerie de plein air classée, résidences de tourisme classées, meublés classés, chambre d'hôtes.

Concernant la marque accueil vélo sont éligibles : hôtels classés, hôtellerie de plein air classée, résidences de tourisme classées, meublés classés, chambre d'hôtes, loueurs et réparateurs de vélos, restaurateurs, Offices de Tourisme, sites touristiques.

Concernant la marque Tourisme et Handicap sont éligibles : hôtels classés, hôtellerie de plein air classée, résidences de tourisme classées, meublés classés, chambre d'hôtes, restaurateurs, Offices de Tourisme, sites touristiques, acteurs intervenants dans les activités de loisirs.

### Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont éligibles :

- les démarches d'obtention des labels et marques Ecolabel Européen, Tourisme & Handicap, Accueil Vélo,
- les études et l'accompagnement à l'obtention des labels et marque,
- les investissements nécessaires à l'obtention des labels et marque.

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Pour les études et l'accompagnement, l'aide prend en charge au maximum 80% des dépenses sur une base éligible de 10 000 € maximum.

Pour les investissements, l'aide est de 50% maximum sur une base éligible de 30 000 € maximum.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès de l'Agence du Tourisme de Corse.

---

## Organisme

### ATC

#### Agence du Tourisme de la Corse

- 17, boulevard du Roi Jérôme  
20181 AJACCIO Cedex 01  
Téléphone : 04 95 51 77 77